



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dispositif du Fonds vert

Le Fonds Vert :

principes Dispositif en faveur :

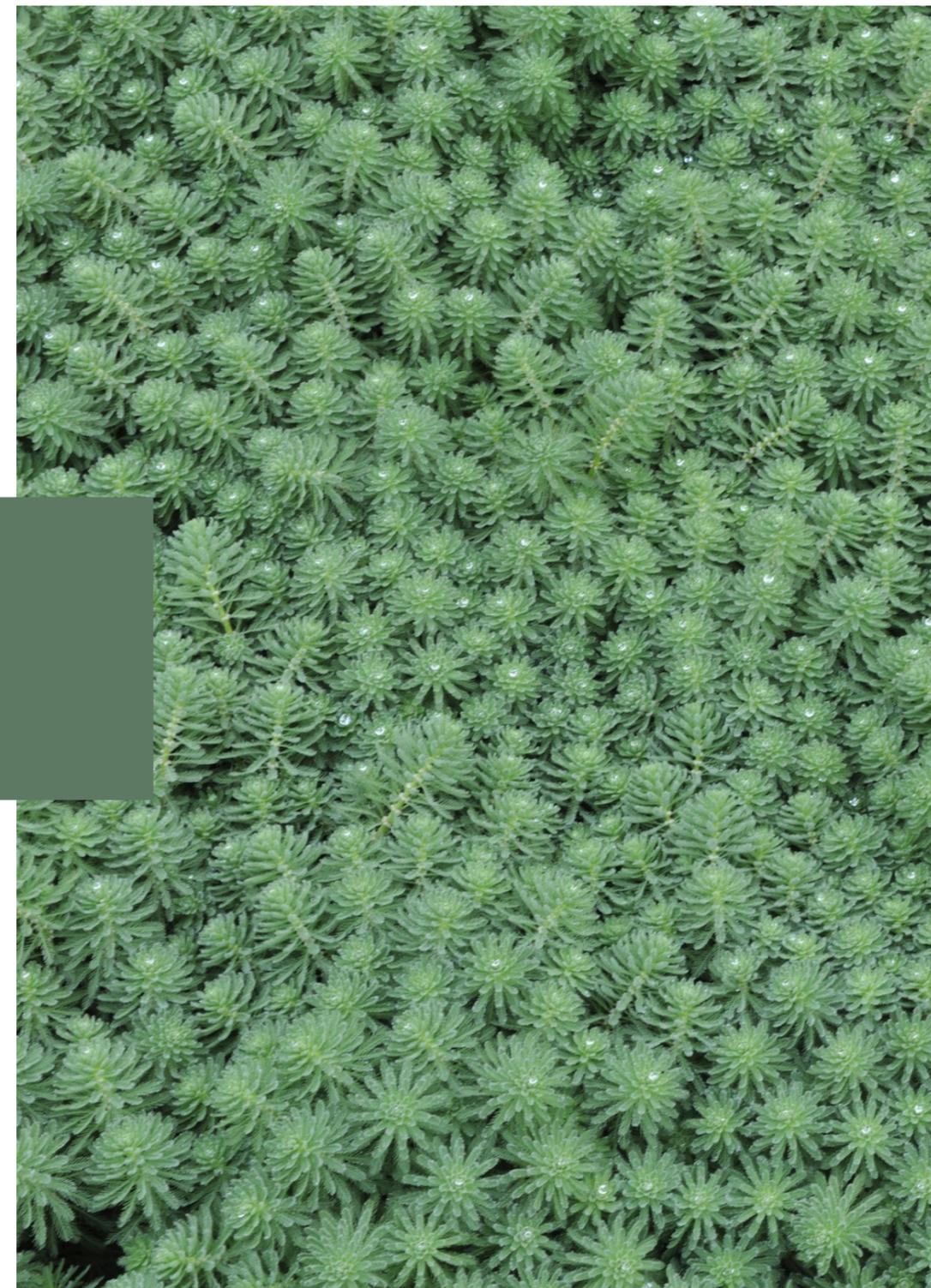
- des collectivités ,
- des établissements publics locaux et de l'Etat,
- des associations de l'environnement,
- des gestionnaires d'espaces protégés ou de grand site de France, des infrastructures,
- Des entreprises privées.



Le Fonds Vert : principes

3 grands volets – 14 mesures :

- **Performance environnementale (bâtiments publics, **biodéchets**, ...)**
 - **Adaptation au changement climatique (prévention risques inondation, cyclone, érosion marine, + **renaturation des villes**)**
 - **Amélioration du cadre de vie (**friches**, **Stratégie Nationale Biodiversité**)**
- **Circulaire du 14 décembre 2022 + annexes**
- **Brochure / décideurs**
- **Cahiers d'accompagnement par mesure**
- **Site Internet MTECT :**
<https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>



L'accompagnement de la SNB

**Mesure d'accompagnement de la SNB : 4
sous-volets :**

- **Stratégie nationale aires protégées**
- **Protection des espèces (PNA)**
- **Réduction des pressions (**EEE**, plastiques)**
- **Restauration écologique (TVB, sols forestiers, mouillages écologiques)**

**Territoires éligibles : métropole + DOM +
COM**



Le financement

Fonds Vert
2 Mds €

**Lignes fongibles entre elles
SAUF SNB**



Mesure SNB
150 M€

**Sous-volets fongibles entre eux,
pas de ligne spécifique EEE**

-> 7,62M€ en Bretagne

Pas d'appels à projets nationaux : dossiers au fil de l'eau



Procédure

Eligibilité des projets : extrait du cahier :

« Pourront être financées par le fonds vert des **opérations locales de régulation des populations d'espèces exotiques envahissantes**, impliquant des acteurs divers dans la mise en œuvre de moyens adaptés pour lutter contre ces espèces par leur capture et leur élimination :

- concernant les végétaux, il peut s'agir de fauchage arrachage, faucardage, hersage, implantations d'espèces locales concurrentes, lutte biologique ;

- concernant les animaux il s'agit de tir ou de piégeage



Procédure

Hiérarchisation des projets :

La sélection des dossiers pourra privilégier les **espèces émergentes** et faisant **l'objet d'une réglementation** en tant qu'espèce exotique envahissante (espèce figurant sur un arrêté ministériel) sur les **sites à enjeux de biodiversité.**



Procédure

Formulaire à déposer sur le portail Aides-territoires :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/dfe-b-accompagner-la-strategie-nationale-biodiversi/>



Autres points de

Absence de plafond de subvention mais respect des règles de minimis (200 k€ max sur 3 exercices fiscaux)

Respect des dispositions du décret du 25 juin 2018 (subventions d'Etat pour des projets d'investissement)

-> absence de démarrage des projets avant attribution de la subvention

La subvention recouvre 80% du plan de financement max, sauf « cas exceptionnel » (associations)

Cumul possible avec d'autres aides de l'Etat, UE, ...



Organisation Bretonne

1- **une instruction des dossiers** via la plateforme démarche simplifiée (complétude/recevabilité du dossier)- articulation des financements

2- un **collectif régional inter-services** qui proposera la liste des projets éligibles :

3 échéances :

- avril,
- juin,
- octobre

3- **validation de la liste par le préfet de région** en lien avec l'instruction technico-financière par l'AELB



Merci

